

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1582

présenté par

M. Gouffier Valente, Mme Guévenoux, Mme Miller, Mme Abadie, Mme Chandler,
Mme Chassaniol, M. Dunoyer, M. Houlié, M. Le Gendre, Mme Lebec, M. Didier Paris, M. Pont,
M. Poulliat, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, Mme Tanzilli, M. Terlier, M. Vuilletet et Mme Yadan

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 21° Une évaluation des bénéfices de l'immigration en matière économique et sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration comporte un volet consacré au travail, cet amendement vise à introduire une évaluation des bénéfices de l'immigration en matière économique et sociale.

L'objectif des dispositions initiales était en effet d'assurer un accès plus efficient au marché du travail tant par la mise en place de d'une carte de séjour "travail dans des métiers en tension" que par la mise en place d'une carte de séjour pluriannuelle "talent - professions médicales et de la pharmacie" et dont l'impact mériterait d'être évalué.

En 2019 déjà, le rapport sur "L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance" de France Stratégie présentait les principales tendances de l'immigration en France assorties de comparaisons internationales ainsi qu'une revue concernant l'impact de l'immigration respectivement sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance.

S'il convient de rappeler que les enjeux de l'immigration ne se limitent pas au champ économique, introduire une disposition sur l'évaluation des bénéfices de l'immigration en matière économique et sociale permettra nécessairement d'éclairer le débat politique.